



Clos des Chartreux
CS 20058
38347 TULLINS Cedex
Tél: 04.76.07.00.05 – Fax: 04.76.07.71.27
contact@ville-tullins.fr

**Accord-cadre à bons de commandes - Fourniture
de produits d'entretien, d'hygiène et de petit
matériel**

Marché n°2019-10

Acte d'engagement

Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

Article 1 – Identification de l'acheteur

Autorité compétente pour signer l'accord-cadre : Maire

Comptable assignataire des paiements : percepteur de TULLINS

Article 2 – Consultation allotie

Les prestations sont réparties en 3 lots, traités de façon séparée.

Les lots sont les suivants :

- **Lot n°1 : Essuyage / séchage**
- **Lot n°2 : Détergents, blanchisserie, restauration, sacs poubelles et produits divers**
- **Lot n°3 : Matériel de nettoyage et équipement**

La présente offre concerne le lot n°

Article 3 – Contractant

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Je suis le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

Je suis le mandataire non solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

Je suis le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

La société désignée ci-dessus est le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

La société désignée ci-dessus est le mandataire non solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

La société désignée ci-dessus est le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

Désigné dans l'accord-cadre, sous le nom " titulaire " ;

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
- M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 150 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 4 – Type de prix

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Les prix unitaires du bordereau de prix et par défaut ceux proposés dans le catalogue de l'opérateur économique sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

Remise consentie par le prestataire : %

Ce pourcentage de remise est applicable sur les prix du BPU et du catalogue.

Article 5 – Modalités de variation du prix

Les prix sont révisibles suivant les modalités fixées ci-après.

Concernant les produits d'hygiène :

Les prix seront révisibles selon une formule prenant en compte l'indice relatif aux savons, détergents et produits d'entretien référencé sous l'identifiant INSEE n°10534183

$$P = P_0 [0.25 + 0.75 (I/I_0)]$$

P = prix révisé

P₀ = prix figurant sur le DCE du marché

I = valeur de l'indice connue à la date de révision des prix du marché

I₀ = valeur de l'indice à la date du mois de remise des offres

Concernant le matériel d'entretien :

Les prix seront révisibles selon une formule prenant en compte l'indice relatif aux produits manufacturés référencé sous l'identifiant INSEE n°10534449

$$P = P_0 [0.25 + 0.75 (I/I_0)]$$

P = prix révisé

P₀ = prix figurant sur le DCE du marché

I = valeur de l'indice connue à la date de révision des prix du marché

I₀ = valeur de l'indice à la date du mois de remise des offres

Concernant le papier d'essuyage :

Les prix seront révisibles selon une formule prenant en compte l'indice relatif aux articles en papier à usage sanitaire ou domestique référencé sous l'identifiant INSEE n°10534144

$$P = P_0 [0.25 + 0.75 (I/I_0)]$$

P = prix révisé

P₀ = prix figurant sur le DCE du marché

I = valeur de l'indice connue à la date de révision des prix du marché

I₀ = valeur de l'indice à la date du mois de remise des offres

Périodicité de la révision

Les prix sont révisés à chaque reconduction de l'accord-cadre. Les prix sont réputés fermes jusqu'au dernier jour de la période en cours.

Article 6 - Mois d'établissement des prix de l'accord-cadre

Mois de remise des offres.

Article 7 - Contenu des prix

Les prix sont réputés complets.

Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Article 8 – Montant de l'accord-cadre

Concernant le lot n°1 Essuyage:

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 15 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de chaque période de reconduction est de 15 000 euros HT.

Concernant le lot n°2 Détergents, blanchisserie, restauration, sacs poubelles et produits divers:

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 15 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de chaque période de reconduction est de 15 000 euros HT.

Concernant le lot n°3 Matériel de nettoyage et équipement:

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 15 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de chaque période de reconduction est de 15 000 euros HT.

Article 9 – Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre relatif au lot commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée initiale de 1 année.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année. Le pouvoir adjudicateur pourra renoncer à la reconduction tacite par dénonciation expresse faite un mois avant l'échéance du contrat par l'envoi d'un préavis au titulaire du marché avec recommandé et accusé de réception

La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.

Délais d'exécution des bons de commande :

Délai (exprimé en jours ouvrés) de livraison à compter de la réception du bon de commande par le prestataire :
..... (À compléter)

Pour rappel, le délai d'exécution maximum prévu au CCP est de 15 jours ouvrés.

Délais service après-vente :

Délai d'intervention dans le cadre du service après-vente : (À compléter)

Article 10 – Paiement

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

CODE IBAN :

Code BIC :

En cas de paiement sur plusieurs comptes, dupliquer et remplir l'annexe "en cas de réponse en groupement" autant de fois que nécessaire.

Les paiements sont effectués en euros.

Article 11 – Avance

Conformément à l'article Avance du CCAP le ou les candidats ci-avant désignés :

Refusent de percevoir l'avance

Acceptent de percevoir l'avance

Article 12 – Origine des fournitures

Conformément aux dispositions des articles L2153-1 et R2153-1 du code de la commande publique, origine des fournitures en pourcentage de la valeur totale des produits composant l'offre :

Pays de l'Union européenne, France comprise :%.

Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) :%.

Autre :%.

Article 13 – Engagement du candidat

Fait en un seul original

A

Le

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature(s) du (des) candidat(s) (représentant(s) habilité(s) pour signer l'accord-cadre:

Article 14 – Liste des annexes à l'acte d'engagement

- Annexe - En cas de réponse en groupement

Article 15 - Acceptation de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A.....

Le

Signature de l'autorité compétente en vertu de délibération.

Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- la totalité de l'accord-cadre (2)
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
- et devant être exécutées par en qualité de co-traitant.

A

Le (3)

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

ANNEXE - En cas de réponse en groupement

(A reproduire pour chacun des cotraitants)

Acheteur : COMMUNE DE TULLINS

CLOS DES CHARTREUX

CS 20058

38347 TULLINS Cedex

Accord-cadre à bons de commandes - Fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de petit matériel

Cotraitant n°

Désignation du cotraitant :

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

.....
Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

En tant que membre du groupement conjoint

En tant que membre du groupement solidaire

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
- M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

